

**INTITULE DU POSTE**

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

**ENSA VERSAILLES\_2021-775320 \_MCF\_HCA\_CAT 1**

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

**INTITULE LONG DU POSTE**

(A compléter par l'ENSA suivant exemple)

**Maitre de conférences /Histoires et cultures architecturales//Catégorie1**

90 caractères au maximum, espaces compris – merci de respecter la syntaxe ci-dessus

**ELEMENTS ADMINISTRATIFS (A compléter par le BCPRE)**

<b>Corps</b> (pour les postes ouverts aux titulaires)	mcf
<b>Catégorie</b>	A
<b>Poste ouvert aux titulaires et aux contractuels</b>	Oui
<b>Domaine fonctionnel</b>	Enseignement supérieur recherche
<b>Emploi de référence</b>	RMCC : RCH03A – RMFP : ERENS001
<b>Date de vacance de l'emploi</b>	01/09/2022

**LOCALISATION DU POSTE (A compléter par l'ENSA)**

<b>Région</b>	Ile-de-France
<b>Département</b>	Yvelines
<b>Adresse</b>	5 avenue de Sceaux 78 000 Versailles

**EMPLOYEUR – présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement (A compléter par l'ENSA)**

L'École Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles fonde sa singularité sur la qualité et la variété de ses enseignants. Le dialogue permanent entre enseignants, administration et étudiants entretient la réactivité de l'école. Tout en se positionnant sur des sujets précis, l'école évite tout positionnement doctrinal. Le dynamisme de ses instances lui permet d'évoluer rapidement pour s'adapter à l'actualité des problématiques soumises à la profession architecturale et pour toujours pousser étudiants et enseignants à construire leur autonomie par une exigence sans cesse renouvelée.

Grace à ce mécanisme adaptable et ajustable, les enseignants ont la liberté de développer les sujets qu'ils estiment les plus importants qu'ils soient d'actualité ou bien fondamentaux. Cette liberté de proposition et d'action, au départ individuelle, tend généralement à devenir collective. A été ainsi développée l'organisation du Master autour de trois sujets triennaux pour que chacun puisse travailler sur ses spécialités tout en en faisant partager le collectif. Le travail en groupe d'enseignants – disciplinaire ou transdisciplinaire – est un des principaux moteurs de la pédagogie de l'école.

La dynamique de L'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, sa taille, ses réseaux, son fort ancrage local et international, la désignent parmi les grandes écoles nationales supérieures d'architecture françaises, appréciée très positivement par l'HCERES.

**1 500 caractères au maximum, espaces compris**

**DESCRIPTIF DE L'EMPLOYEUR – présentation des activités scientifiques de l'école (A compléter par l'ENSA)**

A la rentrée universitaire 2020, l'école inaugurera son laboratoire de fabrication (FabLab) doté d'outils numériques de prototypage rapide. Cette structure vise à renforcer la pédagogie expérientielle (*learning by doing*) et la recherche par l'expérimentation à grande échelle, en lien avec l'axe « Matière à expérimentation » du LEAV.

La recherche dans l'Ecole se structure au sein d'un laboratoire, le LéaV, et autour de quatre grands axes thématiques :

- Matière à expérimentation ;

- Métropolisation et développement territorial ;
- Héritage, patrimoine et création ;
- Espaces, corps et sensibilités.

Les chercheurs sont, pour la plupart, enseignants à l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles, ce qui entretient le lien indispensable entre enseignement et recherche. Ils contribuent à de nombreuses publications, colloques, séminaires. Par ailleurs, l'École est membre associé de la Fondation des sciences du patrimoine (LabEx Patrima, Equipex Patrimex).

L'Énsa Versailles prépare au doctorat en architecture qu'elle co-délivre avec la Comue Paris-Saclay. Le laboratoire de l'école, rattaché à l'ED Paris-Saclay, accueille de nombreux doctorants (34).

L'Énsa Versailles est également membre fondateur de la Comue Paris-Seine au sein de laquelle elle forme l'Institut de la création avec l'École nationale supérieure de paysage de Versailles et l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy. Au sein de cette université, et plus particulièrement de l'école universitaire de recherche CY, Humanités, Création et Patrimoine, elle développe le doctorat par le proje. Donc le LéaV est porteur, depuis 2018 d'une seconde école doctorale qui accueille de nombreux doctorants.

Le projet d'établissement, pour les 5 ans à venir, est innovant. Son ambition est de pérenniser, accompagner et créer. Il s'articule autour de la création d'un plan étudiant (pour leur réussite, leur autonomie et leur fidélisation), de nouvelles formations (culture de l'expérimentation, post-diplôme dédiées notamment au logement et à la transition écologique, petite école d'architecture) et de lieux innovants (fablab, espaces pour l'expérimentation à grande échelle). Il a pour vocation de partager avec toutes les populations les enjeux de l'établissement, et les entraîner dans une dynamique locale (par le renforcement de l'ancrage universitaire), nationale et internationale stimulante.

L'énsa-V se distingue enfin par son centre de création d'art contemporain, la Maréchalerie, qui est l'occasion chaque année de croiser les regards architecturaux, artistiques, sociaux et de débats entre enseignants-chercheurs et professionnels dans le cadre de cycles annuels nommés « Manèges ».

### 3 000 caractères au maximum, espaces compris

#### DESCRIPTIF DU POSTE – missions et activités principales, charges pédagogiques et scientifiques, autres enseignements, autres tâches, perspectives d'évolution (A compléter par l'ENSA)

Le/la candidat/e se situera à la croisée des histoires de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et a pour visée la relecture de l'évolution chronologique de l'architecture, des villes et des territoires au regard de ces questionnements faisant prise sur les problématiques environnementales et le jeu des doctrines et des courants de pensées qu'elles façonnent depuis près d'un demi-siècle. Le/la candidat/e convoquera et analysera les formes de spatialisation qui en découlent, et la manière dont les réponses culturelles, idéologiques ou technologiques affectent les processus de conception, l'esthétique et la perception de l'environnement bâti, tant à l'échelle du bâtiment, qu'à celle de l'urbain et des territoires, sans négliger leurs impacts énergétiques sur l'habitat et le confort des espaces intérieurs.

L'enseignement est réparti entre le cycle de Licence et de Master.

##### En cycle licence :

- **L21** (24h de CM) : il s'agit de montrer comment les problématiques écologiques et environnementales sont intégrées au projet d'architecture, depuis les années 1970 jusqu'à nos jours. Nombre d'expérimentations offrant ainsi de possibles relectures des contextes historiques et culturels où se déploie le récit architectural.
- **L21 Formation Archi/ingé** (18h de CM) : A partir des contenus du cours de L21 et de l'approche matérielle développée (même séquence chronologique ; voir *supra*), l'analyse des stratégies productives et constructives abordées prendra en compte les problématiques environnementales.
- **H31** (48h TD) : Dans cet enseignement, le patrimoine architectural est approché de façon historique et envisagé selon les problématiques de la réhabilitation, dans leurs articulations avec les enjeux environnementaux.

##### En cycle master :

- UEIR (36h TD) un module d'initiation à la recherche visant, à travers l'interprétation de documents écrits ou graphiques, la transmission des instruments d'analyse de l'historien sensible aux problématiques écologiques dans l'élaboration des dossiers historiques préalables à tout procès de patrimonialisation de l'architecture et de transformation durable du bâti.
- Co-encadrement d'un séminaire de mémoire (160h TD), en continuité avec l'UEIR, parmi ceux présents dans l'offre pédagogique de l'École. Les sujets des séminaires s'inscrivent dans l'un des quatre axes du LéaV (voir ci-dessus) et rejoignent les trois sujets Triennaux 2020-2023 portées par l'école : *Langues*

*étrangères, Construire les mondes des coexistences, Milieux, ruralités et métropoles.*

### **Autres tâches**

Encadrements des rapports d'études en Licence, participation à des jurys, suivi des stages, interventions ponctuelles dans les workshops, studios de projet, et interventions dans les initiatives pédagogiques conçues comme lieux d'échanges entre les champs disciplinaires.

Participation active à la coordination pédagogique et à la définition et à l'actualisation permanente du projet pédagogique de l'École ; engagement au sein des différentes instances de l'École.

**3 000 caractères au maximum, espaces compris**

### **CONDITIONS PARTICULIERES D'EXERCICE – spécificités du poste, contraintes, sujétions, liaisons fonctionnelles, liaisons hiérarchiques (A compléter par l'ENSA)**

Le temps de travail de référence des professeurs et des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés ou 192 heures de cours magistraux ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par l'article 2 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture.

**1 500 caractères au maximum, espaces compris**

### **DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE (A compléter par l'ENSA)**

#### 1 - Expériences et compétences souhaitées

Le/la candidat/e devra participer à la mise en place d'un projet pédagogique en HCA en phase avec les contenus définis dans le projet de formation 2020-24 de l'École. Il/elle devra posséder une solide maîtrise de l'Histoire et des théories de l'architecture du XXe et XXIe siècles, être capable d'apporter une vision transversale permettant de tisser des liens entre ses compétences ancrées dans l'histoire de l'architecture et de la ville, et le projet architectural dans ses dimensions spatiales, structurelles et matérielles. Il est demandé que le/la candidat/e développe dans ses recherches un questionnement ouvert sur les problématiques environnementales, prenant en compte les enjeux énergétiques et climatiques vers lesquels s'oriente globalement l'enseignement dans les écoles d'architecture.

#### 2 - Préciser le rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Le/la candidat/e devra être engagé au sein de la recherche dans le domaine de l'histoire de l'architecture et de la ville et témoigner d'une activité régulière de publication et de participation à des colloques. Il est demandé un important investissement dans le cadre du programme pluriannuel 2020-2024 du LéaV, en lien avec les quatre axes du Laboratoire.

Une expérience dans les éditions et le commissariat d'expositions est souhaitable.

#### 3 - Diplômes requis ou expérience professionnelle requise :

Doctorat en architecture, Doctorat en histoire de l'architecture ou histoire de l'art  
Architecte

**3 000 caractères au maximum, espaces compris**

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (ne pas modifier)**

#### **Autres informations**

*Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur.euse handicapé.e*

*Les candidatures seront examinées collégalement. Les personnes présélectionnées seront invitées à un ou plusieurs entretiens. Conformément aux recommandations de la CNIL et aux dispositions du code du travail des mises en situation ou des tests d'évaluation contribueront à l'appréciation de la capacité à occuper l'emploi.*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de*

recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Mentions légales à faire figurer obligatoirement dans le champ de l'offre PEP

## FONDEMENT JURIDIQUE DU RECRUTEMENT (textes encadrant les opérations de recrutement)

**Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture**

Notamment pour le concours : les articles 31 et 34 pour le corps des maîtres de conférence, et les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

### Liste de pièces à fournir :

Se reporter à l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

### Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA **Versailles**.

## CANDIDATURE (A compléter par l'ENSA)

**Lien du site** <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/recrutement-ensa-2022>

**Personne à contacter** rh@versailles.archi.fr

**Autre personne à contacter**

Adresses électroniques uniquement